

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **22**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **30/11/2022**

Date d'affichage : **30/11/2022**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 06 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **six décembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR à Marc Etienne LANSADÉ / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Corinne VERNEUIL à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Jean-François BERNIGUET à Francis LAPRADE /

ABSENTS :

Florian VYERS - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il est rappelé au conseil municipal que les salles en rez-de-chaussée du Château sis rue Nationale ne sont pas utilisées par les services de la ville.

L'objectif poursuivi par la ville étant de créer au Château un lieu où la culture est omniprésente, la commune a la volonté de diversifier l'offre culturelle envers tout public.

N° 2022/12/06-16

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU CHATEAU – ACTIVITE CULTURELLE

CM du 06/12/2022

N° 2022/12/06-16

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU CHATEAU – ACTIVITE CULTURELLE

Pour ce faire, il est apparu opportun de mettre à la disposition d'associations, des locaux où arts et loisirs sont à la disposition de la population.

La ville propose de mettre à disposition d'associations culturelles cogolinoises, une salle située en rez-de-chaussée du Château – rue Nationale – 83310 Cogolin, cadastré section AO n° 283, composée comme suit :

- une salle sans aménagement spécifique à l'activité exercée,
- utilisation des sanitaires de l'immeuble.

La mise à disposition est consentie dans le cadre d'une convention de mise à disposition à titre gratuit et règlemente les conditions d'occupation de ce local.

Cette mise à disposition sera valorisée comme subvention en nature.

En contrepartie de la mise à disposition de la salle à titre gratuit, l'association proposera à minima deux interventions par an à vocation culturelle à destination du public et/ou renforcera ponctuellement l'équipe du service culture animation.

La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Elle se renouvellera sur demande expresse formulée par écrit par l'association, pour une durée d'un an.

L'accès au local se fera impérativement depuis l'entrée située rue Blanqui.

Des clés électroniques avec accès nominatif seront remises aux responsables d'associations.

L'association devra souscrire toutes assurances requises pour couvrir les risques locatifs liés à son occupation.

Considérant que les salles situées en rez-de-chaussée du Château ne sont pas utilisées par les services de la ville et que les missions exercées par les associations culturelles sont compatibles avec la destination de l'équipement,

Considérant que l'objectif poursuivi par la commune est le développement de la culture à destination d'un large public,

Considérant que le Château dispose de locaux adaptés à ces activités ainsi que les commodités nécessaires,

Vu le projet de convention,

CM du 06/12/2022

N° 2022/12/06-16

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU CHATEAU – ACTIVITE CULTURELLE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition pour une salle située au Château – rue Nationale – 83310 Cogolin, au bénéfice des associations culturelles cogolinoises souhaitant développer une activité culturelle ou artistique sur la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant ou documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

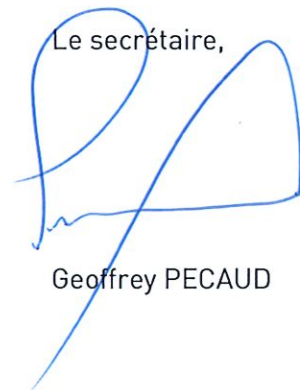
Le maire,



Marc Etienne LANSADE



Le secrétaire,



Geoffrey PECAUD